



Ville de Bollène

Cabinet du Maire
MCB/XF/LB n°0064/2018

Services de l'Etat en Vaucluse
Préfecture
Cabinet du Préfet
84905 AVIGNON Cedex 09

Monsieur le Préfet,

Comme convenu et pour faire suite à notre échange téléphonique du 30 novembre dernier, je reviens vers vous au sujet du développement de la ZAC Pan Europarc de Bollène.

L'installation prévue par l'entreprise Rockspring est suspendue à l'avis de la DREAL PACA qui demande une complétude de l'étude d'impact et objecte des raisons jugées injustifiées du choix du projet au regard des enjeux environnementaux.

Or, ce projet, aux conséquences économiques largement bénéfiques pour notre territoire sinistré économiquement et socialement, serait un atout considérable en matière d'emplois. Près de 300 postes pourraient être créés avec cette installation.

Par ailleurs, la société Rockspring, propriétaire des parcelles depuis plus de deux ans maintenant, a d'ores et déjà consenti des investissements lourds en termes d'études de sol, d'impact etc et s'attache actuellement à apporter les éléments complémentaires demandés par la DREAL PACA.

La société Rockspring s'est aussi rapprochée du commissaire enquêteur pour avancer efficacement dans ce dossier.

Pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants, une solution doit pouvoir être trouvée. La ville de Bollène est prête à étudier toutes les possibilités, y compris foncières, permettant la sauvegarde de l'environnement du site et la préservation de la biodiversité.

Je vous propose d'organiser une réunion à la mairie de Bollène où dans les locaux des services de l'État, en présence des différents acteurs de ce dossier afin de faire aboutir ce projet d'intérêt général.

Vous remerciant par avance de votre compréhension, je reste à votre entière disposition et vous prie de recevoir, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sincères salutations.

Marie-Claude BOMPARD
Maire de Bollène

Handwritten signature of Marie-Claude Bompard and a blue circular official stamp of the Mayor's Office of Bollène.